

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE
DU : SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE
ADMINISTRATEUR DE SEMARDEL

Exercice 2017

Conformément à l'alinéa 14 de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

En application de ces dispositions, le présent rapport a pour objet l'examen de l'activité et de la gestion de la SEMARDEL pour l'année 2017.

Préambule

Ce rapport intègre des événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2017.

1. Présentation de SEMARDEL

1.1. L'objet et le périmètre d'intervention de la Société d'Economie Mixte (SEM)

SEMARDEL est une société anonyme d'économie mixte locale, dont le siège social est à Vert-le-Grand, immatriculée au RCS de Corbeil-Essonnes sous le numéro B331 984 641 00034.

Suivant ses statuts, la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL) a pour objet social toutes opérations tendant à l'élimination des déchets et notamment les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables. Ainsi que toutes opérations de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux, sous-produits réutilisables ou de l'énergie. Toutes opérations de dépôt, de traitement, de rejet ou de réemploi des déchets ultimes et de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Toutes opérations d'étude, de recherche, de conseil, de formation, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, liées aux métiers du déchet ainsi que de gestion et d'exploitation d'installations.

Elle a, à ce titre, opéré la construction et l'exploitation d'un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) pour le compte du Syndicat intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des déchets et des ordures ménagères (SIREDOM), via un bail emphytéotique administratif conclu le 23 août 1993 pour une durée de 20 ans. L'avenant n°9 du BEA signé le 5 mars 2008, fixe le terme de ce dernier au 31 décembre 2018.

Ce terme a été reporté au 31 décembre 2019 par l'avenant 14 au BEA signé le 14 mai 2018.

L'actionnariat de Semardel

L'actionnariat de la SEM (72,34 % de participations publiques et 27,66 % de participations autres que publiques) est resté stable en 2017.

Détenteurs de titres	01/09/2018		
	Nombre de titres	% d'actions	Nombre d'administrateurs
Actionnaires publics			
SIREDOM	744	15,83%	2
Syctom	494	10,51%	1
Grigny	450	9,57%	1
Juvisy-sur-Orge	400	8,51%	1
Epinay sur Orge	343	7,30%	1
Syndicat mixte des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse	390	8,30%	1
Fleury Mérogis	262	5,57%	1
Morigny Champigny	116	2,47%	1
Cœur d'Essonne	94	2,00%	1
Conseil Départemental de l'Essonne	50	1,06%	1
Communautés de communes de Val d'Essonne	47	1,00%	1
Sainte Geneviève des Bois	10	0,21%	1
Sous-total	3400	72,34 %	13
Actionnaires privés			
SOREC	400	8,51%	1
Caisse des dépôts et consignations	350	7,45%	1
SEMAVERT	350	7,45%	0
Chambre de commerce et de l'industrie	50	1,06%	1
SEMARIV	50	1,06%	0
SEMAPRO	50	1,06%	0
SEMAER	50	1,06%	1
Sous-total	1300	27,66 %	4
TOTAL	4 700	100%	17

1.2. Les engagements contractuels et financiers du SIOM de la Vallée de Chevreuse vis-à-vis de la SEM

Le SIOM a attribué plusieurs marchés à des filiales de la SEMARDEL :

- **SEMAVAL** : traitement des encombrants :
 - Durée : 4 ans à compter du 14 décembre 2015
 - Montant estimatif total : 655 868,10 € TTC
- **SEMAER** : collecte des points d'apport volontaire
 - Durée : 4 ans à compter du 09 mai 2018
 - *Montant estimatif total : 1 350 027.20*

D'autres marchés conclus par le SIRM en 2015 ont été transférés au SIOM :

Nom du titulaire	Objet	Echéance	Montant annuel
SEMARIV	Tri des emballages	31 octobre 2020	202 500 € HT
SEMARIV	Stockage et réception du verre	31 octobre 2020	3 200 € HT
SEMAER	Maintenance des bacs	30 septembre 2019	9 000 € HT
SEMAVERT	Traitement des déchets végétaux	31 octobre 2020	65 000 € HT
SEMAVAL	Traitement des encombrants	31 octobre 2020	65 000 € HT

Enfin, le SIOM a conclu en 2018 un contrat d'une durée de 2 ans avec la SEMAER pour la gestion des caissons dans les CTM des communes de Linas, Montlhéry, Ballainvilliers et La Ville du Bois (coût annuel : entre 45 000 € HT et 50 000€ HT).

2. Gouvernance

Rappel - Pacte d'actionnaires

Sous l'égide de M. le Préfet de l'Essonne, l'intégralité des actionnaires de la société a adopté fin de l'année 2015 le pacte d'actionnaires.

En termes de gouvernance, ce pacte prévoit principalement :

- Un réexamen de la gouvernance et des modalités de la direction générale
- La création des 3 comités suivants :
 - Comité stratégique
 - Comité financier
 - Comité de recrutement et des rémunérations

Le pacte prévoit également l'actualisation annuelle du plan de développement et sa présentation en conseil d'administration de Semardel.

En dernier lieu, le pacte prévoit (art. 13) une clause de rendez-vous au moins « *tous les trois (3) ans* ». Le pacte datant de fin 2015, l'actualisation est prévue pour fin 2018.

Les principales décisions/orientations prises en 2017 en termes de gouvernance

2.1. Adoption et mise en œuvre du plan de développement 2017-2021 et réorganisation juridique

Le plan de développement présenté et adopté par le conseil d'administration de Semardel le 11 mai 2017 après présentation en comité stratégique du 27 avril 2017, conformément aux dispositions du pacte, prévoit également une nouvelle organisation juridique du groupe.

Cette nouvelle organisation de Semardel vient en résonance de la recommandation n° 6 de la Chambre Régionale des Comptes dans son Rapport d'Observations Définitives du 16 décembre 2016 et des conclusions de l'audit interne réalisé à l'initiative du Président du Conseil d'Administration.

Cette réorganisation entraîne donc une prise de participation de Semardel dans le capital de :

↪ Semaval à hauteur de 100 %

↪ SEVE à hauteur de 50 %

↳ La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du Gâtinais Bois Energie à hauteur de 50 parts.

Dès lors, ces transferts d'actions s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'article L. 1524-5 al. 15 du CGCT qui dispose :

« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article ».

De plus, les sous-filiales SVDM et Sematerre (filiales de second rang) ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de Semavert, filiale de premier rang.

Conformément à la loi, les collectivités disposant d'un siège au conseil d'administration ont été invitées à délibérer par courrier R/AR en date du 13 novembre 2017 sur la réorganisation du Groupe.

Depuis cette date, la survenance de nouveaux événements ont quelque peu modifié la réorganisation juridique du groupe :

- Semathec

Dans le cadre de la réponse à la consultation portant sur la DSP du CITD précédemment lancée, il était prévu d'une part, la création d'une société dédiée vierge de toute activité pour répondre à l'imposition du Siredom, et d'autre part, que Semariv soit absorbée à l'issue du BEA par Semardel et remplacée par Semathec. Il y a donc une période dite transitoire pendant laquelle les deux sociétés existent, Semathec n'ayant aucune activité.

La participation dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC du Gâtinais Bois Energie, a été rattachée à Semavert, ainsi Semathec est vierge de toute activité.

Le comité stratégique, réuni le 29 mars dernier et le conseil d'administration, réuni le 3 mai dernier, ont convenu de l'intérêt de maintenir Semathec existante, sans activité, dans l'attente de l'issue de la nouvelle consultation portant sur la DSP du CITD.

- SEVE

Le partenaire allemand, MVV, a écrit à Semardel le 9 mars 2018 pour indiquer qu'il voulait se retirer du marché français, et donc de SEVE.

Lors du conseil d'administration du 3 mai 2018, M. Duplessier, Directeur général, a été mandaté pour conduire les négociations auprès de MVV en vue du rachat des actions que MVV détient dans SEVE, aux conditions ci-après :

- Reprise par Semardel (au travers de sa filiale Semariv) des 50 % du capital de SEVE détenus par MVV, au prix de 15 000 €
- Etablissement d'un accord de non-concurrence sur le territoire français souscrit par MVV

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de SEVE du 28 juin 2018, les documents suivants ont été signés :

- Le contrat de cession des actions de SEVE à Semariv pour un montant de 15 000 €
- L'accord de non concurrence applicable à MVV

Cette structure devient ainsi une filiale à 100 % de Semariv avec pour Président, M. Patrick PALLUAU (président de SEMARIV) et pour Directeur Général, M. Denis DUPLESSIER (Directeur Général de SEMARDEL). Etant précisé que ces fonctions ne sont pas rémunérées.

Lors du conseil d'administration du 3 juillet 2018, il en a été rendu compte.

- Evolution de Semaval

Lors du conseil d'administration de Semardel du 3 juillet 2018, le Directeur Général, a été autorisé à mettre en œuvre l'ensemble des actions relatives à l'évolution de Semaval.

2.2. Nouvelle composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

A l'issue du Comité Stratégique du 22 juin 2017 et du conseil d'administration du 19 octobre 2017, il a été délibéré les nouvelles modalités des CAO du groupe :

- Conservation d'une seule CAO chez Semardel pour l'ensemble des entités du Groupe. Parallèlement, le conseil a entériné la suppression des CAO en filiale.

2.3. Vote des collectivités actionnaires

A l'issue de son contrôle, la CRC a transmis en février 2017 son rapport d'observations définitives (ROD) adopté le 16 décembre 2016.

Semardel poursuit la mise en œuvre des recommandations contenues dans le ROD. Notamment, la réorganisation juridique du groupe exposé ci-dessus (point 2.1).

S'agissant des collectivités et suivant les dispositions du CGCT, il leur appartient de délibérer sur :

- La prise d'acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 16 décembre 2016.
- La réorganisation juridique du groupe Semardel.
- Le rapport annuel du mandataire portant sur l'exercice 2016.

En l'occurrence, notre collectivité a :

- Délibéré lors de la séance du 28 mars 2017 sur la prise d'acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes du 16 décembre 2016. La délibération date du 28/03/2017 et a été transmise à Semardel le 12/04/2017
- Délibéré lors de la séance du sur la réorganisation juridique du groupe Semardel. La délibération date du 13/12/2017 et a été transmise à Semardel le 12/02/2018.
- Délibéré lors de la séance du 13/12/2017 sur le rapport annuel du mandataire portant sur l'exercice 2016. La délibération date du 13/12/2017 et a été transmise à Semardel le 12/02/2018.

3. Bilan de l'activité et effectifs au 31 décembre 2017

Activités globales de l'Ecosite :

Tonnages accueillis ou tonnages entrants

- 245 795 tonnes collectées pour ses clients publics (Porte à porte, Déchèteries, points d'apport volontaire, encombrants,...) auprès de 144 communes soit 885 000 habitants concernés.
- 233 820 tonnes collectées pour ses clients privés (Bureaux, Chantiers, Universités, Industries, Zones d'activité, Stades, Magasins,...) auprès de 1649 clients privés.

- 1,2 million de tonnes de déchets (ordures ménagères, déchets d'activité économique, déchets ultimes, déchets verts, déchets de chantier,...) ont été traités par SEMARDEL sur ses installations.

Tonnages valorisés

- 193 460 tonnes de nouvelles matières (plastiques, métaux, amendement organique végétal, cartons et papiers, bois, mâchefers, paillage paysagiste, matériaux de BTP,...)
- 252 800 MWh d'énergie produite (électricité, chaleur, vapeur) soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 54 000 foyers.

Tonnages accueillis sur l'Ecosite au titre de la délégation de service public (CITD)

Le tonnage accueilli sur le CITD au titre de la délégation de service public s'élève à 261 547 tonnes comprenant les OMR, les collectes sélectives et le verre.

Effectifs du groupe

Au 31 décembre 2017, le groupe Semardel emploie 545 collaborateurs

4. Management et certification

Le groupe Semardel s'est vu renouveler par AFNOR Certification, **la certification Qualité-Sécurité-Environnement.**

Cette certification porte sur les référentiels suivants :

- **ISO 9001** : Système de management de la qualité.
Qualité et satisfaction des clients, démontrant la capacité du groupe à maîtriser ses activités.
- **ISO 14001** : Système de management de l'environnement.
Management environnemental des activités, en vue de minimiser les impacts sur l'environnement et de renforcer le dialogue et la confiance avec ses partenaires et clients.
- **OHSAS 18001** : Système de management de la sécurité et de la santé au travail.
Confirmer la disposition du Groupe à identifier, évaluer et maîtriser les risques professionnels en favorisant le dialogue social et l'engagement du personnel. Cette certification a été renouvelée pour 3 nouvelles années en 2017.

Certifications / Attestations complémentaires obtenues

- **ISO 50001** : Système de Management Energie
Certification obtenue auprès de l'AFNOR en déc. 2014 sur le périmètre SEMARIV-SEMARDEL (rq : intégration en juillet 2016 dans le périmètre de certification, toutes les activités actuelles de SEMAVERT et SEMAPRO)
- **RSE 26000** : Système de management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises basé sur les directives de la norme ISO 26000.
Attestation obtenue le 20 mai 2015 auprès d'ECOCERT et renouvelée en 2017 avec la mention « Excellence »

Pour la production de produits spécifiques, le Groupe a obtenu :

- **La Certification « Eco-bois » en juin 2016 auprès de l'AFNOR**

- L'attestation « Amendement Organique Végétal 0-20 » en décembre 2017 auprès d'ECOCERT

5. Les comptes de Semardel

5.1. L'analyse des comptes 2017

Sur l'exercice 2017, les comptes de la SEMARDEL se caractérisent par :

Au niveau du bilan :

Passif Synthétique	2016	2017	2017/2016
Capitaux propres	47 630 740 €	47 175 369 €	-0,96 %
Capitaux Propres + PRC* €	48 526 985 €	47 938 133 €	-1,21 %
Dont subventions d'investissement €	7 421 903 €	3 587 526 €	-51,66 %
Dettes à MLT	15 947 765 €	10 390 491 €	-34,85 %

*PRC : Provisions pour Risques et Charges

- Délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, issu de la Loi de Modernisation de l'Economie, le tableau présente les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients dont le terme est échu à la clôture de l'exercice. Les délais de paiement de référence utilisés sont en fonction des délais contractuels ou à défaut des délais légaux.

Rubriques	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échues
Factures fournisseurs							
Nombre de factures concernées	151					159	253
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	1112	-277	551	455	344	1073	7861
Rubriques	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échues
Factures clients							
Nombre de factures concernées	17					135	101
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	1387	1885	5349	1326	5651	14211	11375

Au niveau de l'exploitation

Equilibre financier des Comptes	2016	2017	
En termes de Résultats			
Chiffre d'affaires €	42 118 036 €	55 271 985 €	31,23 %
Excédent brut d'exploitation €	2 373 556 €	5 886 554 €	148,01 %
Résultat d'Exploitation €	-1 755 258 €	-4 340 057 €	147,26 %
Résultat Financier €	2 637 663 €	1 919 572 €	-27,22 %
Résultat Exceptionnel €	3 293 431 €	3 835 011 €	16,44 %
Résultat Net Global € *	5 323 948	3 379 006 €	-36,53 %
Capacité d'Autofinancement €	6 567 255	10 002 253 €	52,30 %

* résultat net global à partir de la balance entre les produits totaux et des charges totales de l'exercice

Le résultat d'exploitation s'élève à – 4 340 milliers d'euros en 2017 et à -1 755 milliers d'euros en 2016.

Le résultat financier est de 1 920 milliers d'euros en 2017 et de 2 638 milliers d'euros en 2016.

Le résultat courant avant impôt est de -2 420 milliers d'euros en 2017 et de 882 milliers d'euros en 2016.

Le résultat exceptionnel est de 3 835 milliers d'euros en 2017 et de 3 293 milliers d'euros en 2016.

En ce qui concerne sa situation financière, Semardel poursuit sa politique d'investissement dans les activités existantes en ayant recours au financement bancaire, afin de préserver le niveau de sa trésorerie disponible.

Au titre de maison mère, Semardel se porte caution pour ses filiales dans le cadre de l'obtention de nouveaux prêts et des locations financement.

Semardel continue à recourir à l'affacturage pour optimiser sa gestion de trésorerie.

5.2. Les filiales et les comptes consolidés du groupe SEMARDEL

5.2.1. Les filiales

Au 31 décembre 2017, le Groupe **SEMARDEL** est composé de **SEMARDEL**, Société d'économie mixte, et de de 4 filiales – **SEMAER**, **SEMARIV**, **SEMAVERT** et **SEMAPRO** – qui assurent la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur l'Ecosite de Vert-le-Grand en Essonne. Chacune de ces filiales exerce une activité spécifique dans le domaine des déchets, ainsi :

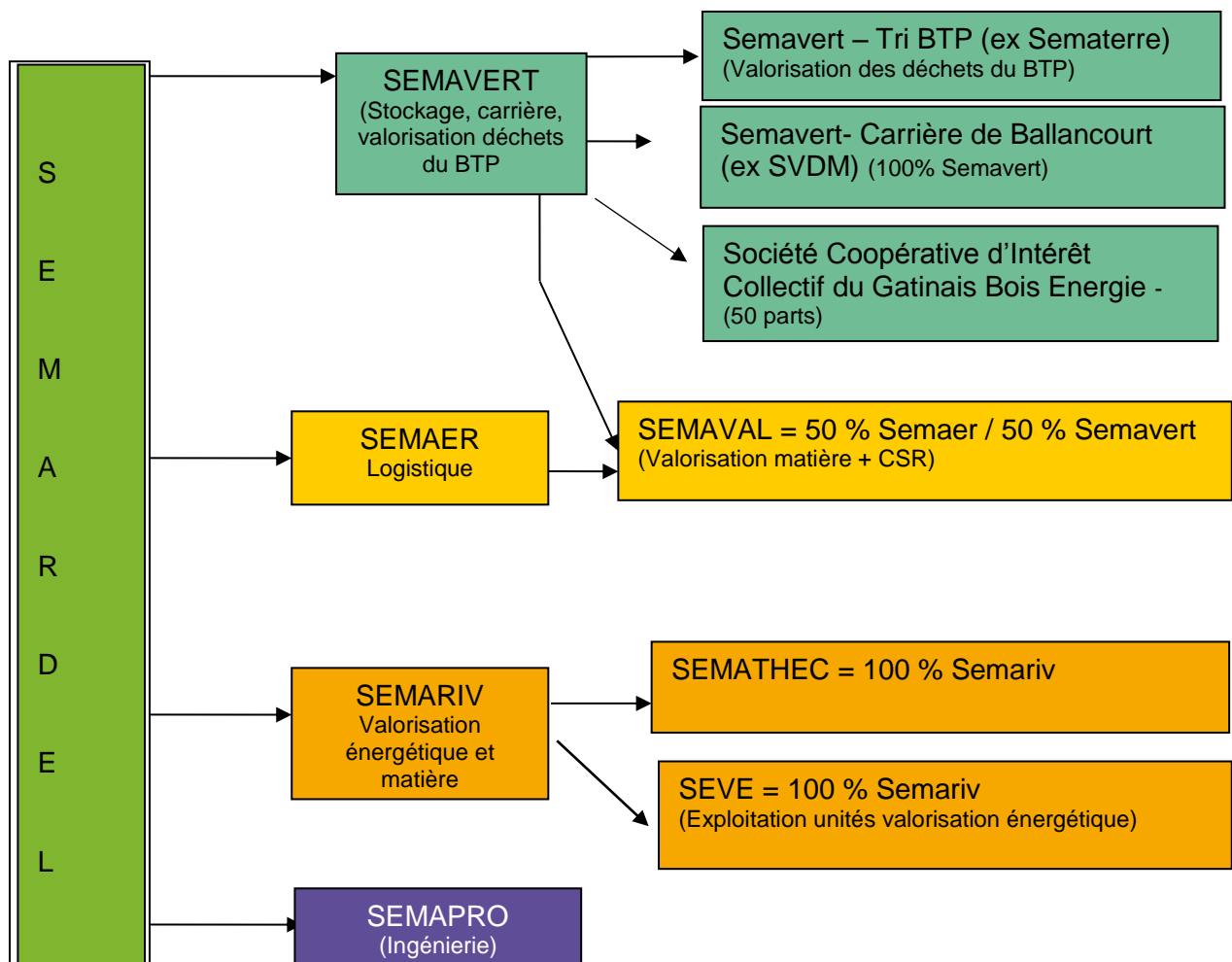
- ⇒ **SEMAER** est l'un des principaux opérateurs de la collecte des déchets (Déchets des ménages ; Déchets d'Activités Economiques/DAE ; Déchets d'Equipements Electriques Electroniques/DEEE...) du Sud Ile-de-France. Cette filiale maîtrise l'ensemble des modes de collecte, les filières spécifiques de recyclage, ainsi que l'exploitation des déchèteries.
- ⇒ **SEMARIV** est spécialisée dans le traitement industriel des déchets ménagers et assimilés par recyclage et valorisation énergétique. Cette filiale exploite le CITD composé d'un centre de tri des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), ainsi que de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique.

- ⇒ **SEMAVERT** exploite un centre de stockage des déchets ultimes avec valorisation énergétique du biogaz, une plateforme de compostage de déchets végétaux, une activité de recyclage du bois (filère bois-énergie) et une carrière de grave et sablon, avec remblaiement par matériaux inertes.
- ⇒ **SEMAPRO**, service d'accompagnement et d'ingénierie pour les décideurs publics locaux

Le groupe est également composé des sociétés :

- ⇒ SEMAVAL (gestion du centre de tri des DAE (Déchets d'Activités Economiques), filiale à 50 % de SEMAER et 50 % de SEMAVERT).
- ⇒ SEMATHEC (filiale à 100 % de SEMARIV).

Concernant les filiales et sous-filiales se reporter au point 2.1.1. : Adoption et mise en œuvre du plan de développement 2017-2021 et réorganisation juridique



L'évolution des résultats des filiales

Exercices	SEMAER		SEMARIV		SEMAVERT	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Capital social €	320 000	320 000	240 000	240 000	160 000	160 000
Chiffre d'affaires HT €	28 777 955	33 861 452	32 368 689	34 505 636	29 441 037	30 165 857
Résultat net €	3.984	77 292	252 886	173 251	2 388 640	3 264 932
Exercices	SEMAVAL		SEMAPRO			
	2016	2017	2016	2017		
Capital social €	99 999	99 999	10 000	10 000		
Chiffre d'affaires HT €	14.566.970	17 382 365	833.188	764 087		
Résultat net €	-3.803.690	-4 077 133	7.579	-44 094		

Le capital social des principales filiales de la SEMARDEL est resté stable sur la période.

5.2.2. Les comptes consolidés

Les filiales SEMARIV, SEMAVERT, SEMAER, SEMAPRO, SEMAVAL font l'objet d'une intégration globale.

Les comptes consolidés du groupe ont été retraités conformément au règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

- Le bilan consolidé simplifié 2017

Actif €	2016	2017	Passif €	2016	2017	
Actif immobilisé net et écart d'acquisition	98 970 709 €	94 492 147 €	Capitaux propres	33 818 646 €	31 163 693 €	
Actif circulant	55 354 198	49 636 049	Provisions pour risques et charges	11 426 673 €	9 227 129 €	
Total général	154 324 907	144 128 196	Dettes	Financières	55 793 988	46 925 131 €
				Exigibles et régularisation	53 285 600	56 812 243 €
			Total général	154 324 907	144 128 196 €	

- Le compte de résultat consolidé simplifié 2017

Exercices	2016	2017	2017/2016
Chiffre d'affaires net €	93 720 687	107 440 278	14,64 %
Résultat d'exploitation € A	5 529 591	4 144 998	-25,04 %
Résultat financier € B	-1 677 266	- 1 843 915	9,94 %
Résultat exceptionnel € C	-2 913 561	- 893 178	-69,34 %
Participation des salariés € D	-99 255	-153 432	54,58 %
Impôt sur les sociétés € E	15 241	300 038	
Impôts différés € F	874 278	-209 795	
Amortissement net des reprises des écarts d'acquisition € G	165 293	165 293	
Résultat net € (A+B+C+D+E+F+G)	1 563 735	1 179 422	-24,58 %

Le chiffre d'affaires net consolidé de plus de 107 millions d'euros en 2017 est en hausse de 14,64% est constitué essentiellement de ventes de produits finis et intermédiaires (11,91%), de ventes d'études et prestations (15,01%), de ventes de marchandises (19,19 %), de produits d'activités annexes (27,87 %).

6. Les perspectives 2018

6.1. Exploitation

- ISDND Mont-Mâle : exploitation du casier D, construction des casiers E et F et extension du casier amiante. Ces constructions sont les dernières avec des investissements lourds pour les cinq prochaines années.
- Couverture finale des casiers A, zone 2 et 3 de Cimetière aux chevaux et du casier D.
- Lancement du projet réinjection biogaz sur Mont-Mâle en prévision de l'injection de bio méthane sur le réseau GRDF.

NB : Le premier m3 de bio méthane a été injecté sur le réseau GRDF le 2 août 2018.

- Lancement des travaux de sprinklage sur le CITD pour être en conformité avec les demandes des assureurs. Le Siredom a, pour sa part, engagé les travaux de la nouvelle turbine du CITD.
- Hausse des tonnages du centre de tri du CITD avec l'ajout de 3 000 tonnes en provenance de l'Hurepoix qui porte le tonnage total d'emballages à 43 700 tonnes sur l'année 2018, pour une capacité théorique de 37 000 tonnes.

Cette augmentation de tonnage accueilli a conduit Semardel-Semariv, en accord avec le Siredom, à :

- Créer un poste de nuit en fin d'année 2017 ;
- Maintenir une plage de maintenance indispensable afin de préserver la pérennité de l'outil industriel ;
- Perte des marchés de Châteauneuf et d'Auneau partiellement compensée par le gain des marchés de collecte du SEDRE et de la Communauté Paris Saclay lot 2. Pour ces derniers le budget 2018 prévoit l'intégration de 15 nouveaux collaborateurs, ainsi que des investissements en véhicules de collecte.

6.2. Finance

- 1ère phase du projet de restructuration du Groupe au 01/01/2018 avec les fusions des sous filiales. Il reste désormais à obtenir les délibérations des collectivités actionnaires de Semardel pour les rachats de titres Semaval et Seve détenus aujourd'hui respectivement par Semaer/Semavert et Semariv.
- Prêt en cours pour le projet Biogaz. Le projet est désormais financé par le pool bancaire Auxifip, Cadif et LCL. Le Comité d'engagement a eu lieu le 21 décembre 2017. Il a été proposé un prêt d'une durée de 10 ans avec un financement à hauteur de 90%.
- Nouvelle demande de prêt pour les investissements de l'ISDND de Mont-Mâle 2017 et 2018 pour un montant de 12,4 M€.
- Remboursement du solde de l'avance en compte courant du Conseil Départemental à hauteur de 5 M€.
- Augmentation importante fin 2017 de l'encours du Siredom (17 M€ au 04 janvier 2018) mettant en forte tension la trésorerie du Groupe. Les actions engagées sur ce point ont permis une nette amélioration début 2018.
- Le budget 2018 tient compte des cessions d'une partie des titres auto contrôlés dans Semardel qui doivent permettre de renforcer les fonds propres du Groupe pour 1,1 M€.

6.3. Développement

- Semardel a répondu avec succès à l'appel à candidature pour le renouvellement de la DSP du CITD qui prend fin le 31/12/2018. Le dossier a été remis le 25/09/2017. Le

dossier d'offre a été mis à disposition fin décembre 2017 et était à déposer pour le 28/02/2018.

Par courrier du 8 février 2018, le Siredom a déclaré sans suite cette consultation pour « motif d'intérêt général en l'absence de concurrence effective ». Semardel reste dans l'attente du lancement de la nouvelle consultation.

De ce fait, le BEA prévu pour prendre fin le 31 décembre 2018, a été reconduit pour l'année 2019, par l'avenant n° 14 signé le 14 mai 2018, après délibération du Comité syndical du Siredom et du conseil d'administration de Semardel.

- Démarrage de la réception des terres K3+ sur le site de Ballancourt avec un objectif de tonnages de 140 000 tonnes.
- Recherche de nouvelles filières de reprises pour la vente de CSR et l'évacuation du bois.
- L'offre CSR et l'offre bois étant actuellement supérieures à la demande sur le territoire français, les prix sont tendus et les exutoires de plus en plus pointilleux sur la qualité des produits.
- Lancement du projet de tri des biodéchets avec la nomination d'un AMO sur le projet.

6.4. Compte-rendu de l'exercice du mandat

Sur l'exercice 2017, le Conseil d'administration de Semardel, les comités (stratégique, de recrutement/rémunération et financier) se sont réunis aux dates suivantes :

- Conseil d'administration :
 - 2 février 2017
 - 11 mai 2017
 - 19 octobre 2017
 - 21 décembre 2017
- Comité de recrutement/rémunérations :
 - 19 janvier 2017
 - 27 avril 2017
 - 28 septembre 2017
- Comité stratégique :
 - 19 janvier 2017
 - 16 mars 2017
 - 27 avril 2017
 - 22 juin 2017
 - 28 septembre 2017
 - 7 décembre 2017
- Comité financier :
 - 19 janvier 2017
 - 27 avril 2017
 - 28 septembre 2017
 - 7 décembre 2017

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été, comme le prévoit la loi, approuvés (à l'unanimité) par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 21 juin 2018. L'Assemblée Générale a également décidé de ne pas distribuer de dividendes, comme les années précédentes.

7. Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue.

Fait à Villejust
Le 30/10/2018

Annexes (*les annexes sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat général du SIOM*)

- Rapport de gestion et comptes annuels sociaux arrêtés par le conseil d'administration en date du 3 mai 2018 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 21 juin 2018
- Rapport de gestion et comptes annuels consolidés arrêtés par le conseil d'administration en date du 3 mai 2018 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 21 juin 2018
- Rapport général des Co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés sur l'exercice 2017
- Présentation du Plan de développement réactualisé en juillet 2018 par le conseil d'administration